



Sarl Forma Lingua

13 rue des Flutttes Agasses  
25000 Besançon

Tel : 03.81.53.71.03

✉ formalingua@orange.fr

www.formalingua.com

N° siret : 492 346 473 00019

code APE : 804 C

déclaration d'activité enregistré sous le  
numéro 43 25 02160 25 auprès du préfet de  
région de Franche-Comté

## BULLETIN D'INSCRIPTION 2010/2011

Renseignements	Nom/Prénom : ----- Adresse : ----- Code Postal/Ville : ----- e mail : -----  Date de naissance : ----- Matière : ----- Niveau actuel : ----- Téléphone : -----
Horaire des séances	cocher l'horaire <input type="checkbox"/> le ----- de ----- à ----- <input type="checkbox"/> le ----- de ----- à ----- <input type="checkbox"/> le ----- de ----- à -----
Forfait choisi	cocher le forfait A B C D E F G H I J <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Inscription annuelle : 35 € Fournitures pédagogiques Montant du forfait : ----- Total : -----
Très important	<b>CONDITIONS GENERALES</b> 1/Les cours sont <b>payables d'avance</b> et <b>ne sont pas remboursables</b> sauf cas de force majeure dûment reconnue et justifiée par écrit. 2/Le paiement des forfaits annuels peut être effectué en trois fois sans frais supplémentaire par chèque bancaire ou postal (1 tiers en octobre, 1 tiers en janvier, 1 tiers en avril .) 3/Les forfaits groupes s'entendent par personne pour un effectif de <b>5 à 10 stagiaires</b> et sont valables du 01/09/2010 au 30/08/2011. 4/Le centre de formation se réserve le droit d'annuler un cours ou d'en réduire la durée en cours d'année au pro rata du nombre de participants en cas d'effectif insuffisant ( <b>minimum 5 stagiaires</b> ) sans qu'aucune indemnité ou remboursement ne puisse être réclamé. 5/Tout cours particulier non annulé au minimum 48 heures à l'avance sera facturé. 6/Le centre de formation se réserve le droit d'exclure tout stagiaire pour faute de comportement sans avoir à justifier cette décision et sans qu'aucune indemnité ou remboursement ne puisse être réclamé. 7/ Tout matériel détruit ou endommagé devra être payé par le fautif.

Ce bulletin est à retourner complété et signé accompagné du règlement de l'inscription annuelle et des cours selon le forfait choisi.

- Virement bancaire  
 Chèque

Date et signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »